## **ACTUALITÉS**

< Retour



iii 09 mai 2018

Pierre Bellemare - pbellemare@lexismedia.ca

## AGIR Maskinongé heureuse de la bonification de son financement

Engagement gouvernemental



CONTINUITÉ. L'association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) peut continuer son efficace travail dans le plan directeur de l'eau du secteur. Une aide financière de 717 750\$ lui est accordée.

Ce soutien financier est accueilli avec satisfaction par le conseil d'administration de l'organisme. «Ce nouvel engagement du gouvernement québécois témoigne de son appréciation envers la qualité du travail accompli par notre organisme», a déclaré le président d'AGIR Maskinongé, Bernard Lacroix.

## Consolidation

Il a tenu à exprimer sa reconnaissance au député de Maskinongé, Marc H. Plante, pour l'intérêt qu'il a manifesté en faveur du renforcement de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

L'octroi de ce financement permettra à AGIR Maskinongé de consolider son expertise sur le terrain et de mettre à contribution de nouvelles ressources professionnelles afin de soutenir la participation des citoyens et des municipalités dans la réalisation du plan directeur de l'eau (P.D.E.).

Le P.D.E. contient 52 actions qui visent à assurer une qualité et une quantité d'eau suffisante pour assurer la vitalité des communautés.

«L'ensemble de la population et des intervenants régionaux concernés par les enjeux de l'eau profiteront de nouvelles initiatives et nous sommes convaincus que nous ferons des gains environnementaux et de biodiversité significatifs et représentatifs des préoccupations et de la vision d'avenir du milieu», a signifié M. Lacroix.

L'argent provient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Isabelle Mélançon en est la titulaire.

Neuf autres organismes de bassins versants qui mènent des activités dans Lanaudière ont eu une bonification financière du même ordre. Au total, les dix organismes disposent de 7 233 750\$ sur trois ans afin de mettre à jour et de coordonner leur plan directeur de l'eau et d'en suivre la mise en œuvre. (PB)